

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 février 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LECORNU Séverine –THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente excusée :

LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 881 (lot n°28) du lotissement communal Henri Ermice
- Délibération n° DEL2023-02-06-C

M. Le Maire demande l'accord des conseillers municipaux pour rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance. Ils donnent leur accord à l'unanimité des présents.

M. Le Maire présente aux conseillers les premières demandes de pré-réservations reçues pour l'achat de parcelles du futur lotissement communal Henri Ermice.

Il leur propose de l'autoriser à signer ces ventes à venir chez le notaire avec les différents acquéreurs.

Il précise qu'une délibération est nécessaire pour chaque vente.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 avril 2022, n° DEL2022-04-23, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°28 par MM. Caroline et Pascal ROUSSELET sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 28, parcelle cadastrée Section A, Numéro 881, d'une superficie de 693 m² du futur lotissement Henri Ermice à MM. Caroline et Pascal ROUSSELET, domiciliés Hameau du Hom à Bavent (14860) pour un montant de 26 485,17 € HT auquel s'ajoute un montant de 4 699,83 Tva sur marge de € soit un total de 31 185,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 23 février 2023,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon le visa du contrôle de légalité apposé ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.